



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07/11/2023

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SECLIN, convoqué le 27 octobre 2023 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL GHAZI Fouad Eddine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 25 pour la délibération 1
32 pour la délibération 2
30 pour la délibération 3
32 de la délibération 4 à la délibération 11

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Éric, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

RACHEZ Marie-Chantal, procuration à LEMAITRE Olivier
SPOTBEEN Michel, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
EL MESSAOUDI Amira, procuration à BACLET Christian
DAL Perrine, procuration à CORBEAUX Eric
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à DECRAENE Pierre

Absente sans procuration :

ROSENBERG-LIETARD Amandine

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29/09/2023**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHES AU 27/10/2023**
5. **COMMISSION SÉCURITÉ – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle Seclin Mélandois Tourisme
6. **COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 2. Décision modificative n° 1
 3. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restauration municipale
 4. Modification du tableau des effectifs
7. **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
 5. Mise à disposition de composteurs individuels aux habitants – délibération cadre
 6. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers – prime éco habitat
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 7. Tarification des assistants familiaux à la restauration scolaire
 8. Tarification des classes de découverte à la montagne 2024
 9. Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Club les P'tits Loups
 10. Participation familiale au séjour ski 2024
9. **COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**
 11. Convention de déversement avec la MEL pour la mise en place de toilettes publiques Place Stalingrad

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la Municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer EL GHAZI Fouad Eddine, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire : Alors, avant d'aborder les divers points à l'ordre du jour, y a-t-il des observations par rapport au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 29 septembre ? Pas d'observations particulières ? Je considère ce procès-verbal adopté.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Tout d'abord, vous informer d'un courrier reçu de la part de la Préfecture. C'est d'ailleurs un point qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. C'est sur le France Services. Compte tenu du fait que la commune se soit engagée dans la mise en œuvre de ce France Services, vous savez que la Ville perçoit en conséquence une dotation de la part de l'État pour l'animation de celui-ci, dotation qui était de 35 000 € cette année et qui, nous en informe les services de la Préfecture, passera à 40 000 € l'année prochaine, 45 000 € l'année suivante et 50 000 € l'année suivante. On est donc sur une dynamique positive sur la contribution de l'État au bénéfice de l'animation de ce France Services. Je tenais à vous en faire part. Bien évidemment, je pense que cela satisfait Monsieur BACLET qui, d'ores et déjà, je pense, a porté les montants alloués par l'État au budget. Ce seront des sommes qui seront portées au budget de cette année. Autre point que je souhaitais évoquer également, celui d'un courrier reçu par les services de la Région nous maintenant la première fleur. J'avais pu évoquer ce point, qu'une Commission s'était déplacée au sein de la Ville pour avoir une approche globale de l'état de notre parc communal. Un enjeu était celui de conserver cette première fleur alors que ce n'était pas forcément gagné. Cette fleur nous est en tout cas allouée, conservée, donc j'en profite pour remercier l'ensemble des services de la Ville, et plus spécifiquement les services en charge de l'entretien des espaces verts qui ont permis le maintien de cette fleur. Je les salue et je les en remercie. C'est le fruit d'un travail important qui portait à la fois sur la valorisation de nos espaces, sur le recyclage des eaux de la piscine qui ont également été étendues à l'entretien et à l'arrosage de nos parcs. C'est le résultat d'un travail collectif et je tenais à remercier les uns et les autres pour cette belle satisfaction du maintien de cette première fleur. Je voulais vous informer également, je pense que vous l'avez peut-être vu, de ce que, pour la deuxième année consécutive, la Ville de Seclin a pu obtenir un prix par la Région, celui de l'animation du parcours du cœur sur la rubrique parcours scolaire. C'est une belle satisfaction. L'année dernière, souvenez-vous, nous avons obtenu cette récompense pour l'animation de ce parcours du cœur pour les villes de plus de 10 000 habitants. Ce qui n'était quand même pas rien d'obtenir une telle reconnaissance. Bien évidemment, nous ne pouvons pas concourir deux années de suite dans la même catégorie. C'est donc avec une grande joie que nous avons pu obtenir cette reconnaissance sur une deuxième rubrique, celle du parcours scolaire. Je remercie les élus qui ont travaillé à cette belle manifestation, l'ensemble des services, et plus spécifiquement le Parcours Éducatif. Monsieur BALLESTEROS, je tenais à vous remercier personnellement pour tout le travail que vous avez pu porter, vous et votre pôle, et je me dois de vous remettre ce trophée que vous pourrez faire circuler au sein de votre service. Je pense que c'est une victoire qui revient à l'ensemble du pôle. Je pense que c'est un trophée qui doit circuler désormais sur l'ensemble du service. C'est un outil de valorisation. Bravo pour l'ensemble du travail que vous avez pu porter à cet effet. Je vous remercie et je vous remets le trophée. Voilà. (Applaudissements). Bien évidemment, les écoles ont particulièrement contribué à cette belle manifestation, le service des sports également, l'ensemble des associations, FSDS notamment. En tout cas, un certain nombre d'associations ont pu permettre cette belle tenue.

Vous me voyez ici arborer une cloche. C'est la société PASCHAL qui nous a remis ceci à l'occasion du Salon des maires, en remerciement d'avoir fait appel à leurs services pour la réfection du carillon de la collégiale. C'est une petite cloche que j'essaierai d'arborer systématiquement, à chaque Conseil Municipal, pour m'assurer de la bonne tenue des débats.

Je sais que c'était quelque chose qui tenait particulièrement à cœur à l'un de mes prédécesseurs. Je pense que c'était Monsieur Jean-Claude WILLEM qui avait une petite cloche qui venait d'Apolda et qui rappelait au bon déroulement du Conseil Municipal. Donc, lorsque j'estimerai que les débats débordent un peu, vous m'entendrez sonner la cloche sous forme de rappel à l'ordre (rires). Voilà, essayer de rappeler chacun à de meilleures intentions. J'espère ne pas avoir trop l'occasion de l'utiliser, mais je pense que, symboliquement, c'était très intéressant de remercier la société PASCHAL du cadeau qu'elle a pu nous faire et de faire un petit clin d'œil à celui qui m'a précédé, Monsieur Jean-Claude WILLEM, qui avait toujours ce trait d'humour qui l'accompagnait. J'en ai terminé pour les communications du maire. Encore tous mes remerciements à l'ensemble des services pour les bons résultats que nous avons pu porter ensemble. Y a-t-il des observations sur les décisions municipales et l'état des marchés ? Oui, attendez, Monsieur WEKSTEEN, vous me rappelez à ce que, sur les communications, vous avez également devant vous un pot de miel qui vient du rucher municipal. Monsieur WEKSTEEN, vous souhaitez peut-être intervenir pour valoriser le travail qui est porté. Je vous laisse la parole pour décliner ceci.

Monsieur WEKSTEEN : Tout à fait. Là, je me fais le porte-parole des apiculteurs du rucher communautaire qui tenait, ce soir, à vous offrir ce petit pot de miel de la récolte 2023 pour remercier la commune et ses élus des actions mises en place en faveur de la biodiversité. Le rucher communautaire, c'est une dizaine d'apiculteurs qui, après une formation d'un an, animent le rucher qui se situe près du parc de la Ramie, rucher qui comporte 13 ruches et qui participe à la pollinisation sur un rayon de 2 km environ. Que dire d'autre ? Les apiculteurs adhérents participent aussi à la sensibilisation des publics, notamment par leur présence au forum des associations avec une ruche pédagogique, mais aussi, l'an passé, par une animation dans le cadre de la semaine de la biodiversité. La récolte a été relativement bonne. Nous avons pu éviter des destructions de ruches par les frelons asiatiques, mais j'invite encore tous les Seclinois à être très vigilants sur les frelons asiatiques. On est en train de faire des cartes pour repérer. Il y en a encore sur Seclin malgré plusieurs essais qui ont été supprimés. Donc, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. Le Conseil Municipal a voté une subvention, notamment pour les particuliers qui les feraient détruire.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHES

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2023 À LA DATE DU 27/10/2023

2023-926 : Modification de la régie de recettes de la piscine municipale

2023-927 : Aide Municipale – Frelons asiatiques

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 27/10/2023

Marché 23.098 : Fête de la Ville : 1 représentation du « spectacle de chevalerie » le 23 septembre 2023, sur la Drève

Contrat avec la société UNICORN LEGEND à COUDEKERQUE-BRANCHE (59) pour un montant total de 7 730 € nets

Marché 23.099 : Redevance annuelle pour la maintenance du logiciel de gestion de la restauration collective

Contrat avec la société IANORD à VILLENEUVE-D'ASCQ (59) pour un montant total de 3 400 € HT

Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028

Marché 23.104 : 1 représentation du spectacle « Fougue et romantisme » le 13 octobre 2023, à l'église La Collégiale

Contrat avec l'association LES AMIS DU QUATUOR ARABESQUE à RONCQ (59) pour un montant total de 3 500 € HT

Marché 23.105 : location en moyenne durée d'un véhicule frigorifique, pour le transport des denrées alimentaires de la restauration municipale

Contrat avec la société PETIT FORESTIER LOCATION à VILLEPINTE (93) pour un montant total de 12 751,20 € HT

Durée du contrat : du 19 août 2023 au 18 août 2024

Procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2023

Marché 23.111 : Animation d'ateliers collectifs « Jardinez en pied d'immeuble », sur le quartier de la Mouchonnaière

Contrat avec la société AJONC à LILLE (59) pour un montant maximum de 10 000 € nets

Durée du contrat : du 5 septembre 2023 au 27 décembre 2023

Marché 23.114 : 1 représentation du spectacle « Gérémy Credeville ENFIN » le 26 septembre 2023, au Trianon

Contrat avec la société MATHILDE MOREAU SARL à NANTES (44) pour un montant total de 5 000 € HT

Marché 23.119 : 1 représentation du spectacle vivant « Guislaine Superstar » le 8 octobre 2023, à la salle Ronny Coutteure

Contrat avec la société SURMESURES PRODUCTION à DOUAI (59) pour un montant total de 2180,10 € HT

Marché 23.123 : location saisonnière de décors de Noël

Contrat avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS à LE MAN (72) pour un montant total de 2 079,33 € HT

Durée du contrat : du 18 octobre 2023 au 17 janvier 2024

Marché 23.124 : prestations de préparation de de portage de repas du mercredi midi pour le multi-accueil de la maison de la petite enfance

Contrat avec la société CROC LA VIE à TEMPLEMARS (59) pour un montant maximal de 700 € HT

Durée du contrat : du 3 octobre 2023 au 20 décembre 2023

Marché 23.125 : location saisonnière de décors de Noël (mister Christmas, Teddy chic et Teddy assis)

Contrat avec la société BLACHERE ILLUMINATION à APT (84) pour un montant total de 28 608,32 € HT

Durée du contrat : de la livraison jusqu'au 31 janvier 2024

Marché n° 23.126 : marché subséquent n° 6 à l'accord-cadre n° AC.21.01 pour de la location de divers équipements nécessaires à l'organisation des chantiers archéologiques

- lot n° 1 : location d'engins de terrassement, avec chauffeurs, pour un chantier situé au 34 rue Jean-Baptiste Mulier à Seclin : montant : 3 600 € HT

Marché notifié à la société RENARD à ESCAUDAIN (59).

Démarrage prévu le 13 novembre 2023 pour une durée de 5 jours ouvrés

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marché n° 23.128 : fourniture et livraison de colis de fin d'année destinés aux Seniors

Durée des contrats : du 3 octobre 2023 au 31 décembre 2023

- **lot n° 1 : colis des Anciens Combattants** : contrat avec la société EPICUR à HERZEELE (59) pour un montant maximal de 3 000 € TTC
nombre estimatif de colis : 95/coût unitaire : 27,90 € TTC
- **lot n° 2 : colis des Seniors** : contrat avec la société EPICUR à HERZEELE (59) pour un montant maximal de 23 000 € TTC
nombre estimatif de colis : 1 200/coût unitaire : 18,45 € TTC
- **lot n° 3 : colis des Seniors hospitalisés** : contrat avec la société FLEURONS DE LOMAGNE à LECTOURE (32) pour un montant maximal de 900 € TTC
nombre estimatif de colis : 45/coût unitaire : 14,80 € TTC

Marché n° 23 132 : marché subséquent n° 51 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- **lot n° 1 : sortie scolaire au cirque Arlette Gruss à Villeneuve-d'Ascq, le 24 novembre 2023** : montant : 240 € HT.
- **Lot n° 2 : sortie scolaire au centre historique minier à Lewarde, le 24 novembre 2023** : montant : 527,27 € HT.
- **Lot n° 3 : sortie à la grande fête du cirque, champs de Mars à Lille, le 25 novembre 2023** : montant : 245 € HT.
- **Lot n° 4 : sortie au musée de la piscine à Roubaix, le 6 décembre 2023** : montant : 263,64 € HT.
- **Lot n° 5 : sortie seniors à l'estaminet palace à Les Attaques (62), le 12 décembre 2023** : montant maximum : 1 580 € HT.

Marchés notifiés à la société TRANSDEV LITTORAL NORD à Marck (62) pour le lot 1, 3 et 5.

Marchés notifiés à la société VOYAGES CATTEAU à Pérenchies (59) pour les lots 2 et 4.

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marché 23.133 : fête des harengs : spectacle public « Vidéo mapping festival » à la collégiale le 23 septembre 2023

Contrat avec la société RENCONTRES AUDIOVISUELLES à PHALEMPIN (59) pour un montant total de 17 613 € HT

Modifications en cours d'exécution (avenants)

Marché 23.113 : Fêtes des harengs : 3 animations « LE CARROUSEL 1900 », « LE BAL DES COQUELICOTS » et « LE STAND PHOTO PERSONNALISÉ » le 23 septembre 2023, à Seclin
Contrat signé le 3 août 2023 à la société SURMESURES PRODUCTIONS à DOUAI (59) pour un montant de 5 010,20 € HT ;

Modification d'exécution n° 1 : ajout de 2 prestations supplémentaires (« le jongleur » et « l'échass'arbre »)

Prise d'effet : le 23 septembre 2023

Montant du marché modifié : 6 010,20 € HT.

Monsieur le Maire : Merci. J'en étais à l'état des marchés. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Très bien. Je considère que cet état des marchés a été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Je vais laisser la parole maintenant, pour la première délibération, à Monsieur BACLET, Madame EL MESSAOUDI n'étant pas présente et ne prenant pas part au vote, en invitant toute personne, en tout cas tout élu intéressé à cette délibération, à se déporter de ce vote. J'invite même ceux-ci à quitter la salle puisque la jurisprudence considère que le déport doit aussi se matérialiser par une sortie de la salle. Personnellement, je sors de cette enceinte et laisse Monsieur BACLET porter cette délibération. Monsieur SPOTBEEN se déporte, mais vous, ne vous déportant pas, vous pouvez rester, bien évidemment autour de la table. Mais vous restez en place.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION SÉCURITÉ – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SECLIN MELANTOIS TOURISME

Monsieur BACLET : Merci. Bonsoir à tous. J'ai un pouvoir aussi pour Amira qui se déporte aussi pour cette délibération. Cette délibération concerne une attribution de subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme « Seclin Mélandois Tourisme ». La Ville a sollicité le soutien de l'ingénierie de l'Office de tourisme, en particulier pour la conception et le développement de l'escape game « le discours volant » retraçant l'histoire de la commune pour la fête des harengs et, d'autre part, l'édition d'un plan touristique. Comme ces réalisations n'entrent pas dans la convention d'objectifs et de moyens qui a été signée entre l'Office de tourisme et la ville, il est donc proposé de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €. Bien évidemment, ces subventions sont prévues au budget. Est-ce que vous avez des remarques ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Donc, c'est bon, vote à l'unanimité. On peut faire rentrer les personnes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 25 VOIX POUR ; 7 votes dévoyés pour les élus membres de l'association et à jour de leurs cotisations (CADART François-Xavier, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, CARLIER Hervé, VANDENKERCKHOVE Didier, EL MESSAOUDI Amira, HUART Cécile).

ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration..

6. COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION – SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

Délibération n° 2

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, je vous sollicite pour poursuivre.

Monsieur BACLET : Nous allons passer à la délibération numéro deux. C'est une décision modificative et c'est la première. Nous avons pu réunir la Commission Finances le 26 octobre et nous avons pu en discuter aussi lors de la conférence des Présidents. Nous souhaitons assurer le montant prévisionnel qui était pour les RH, pour la masse salariale. Il était prévu à 13,4 millions. Nous avons eu quelques informations qui pourraient malheureusement faire gonfler un petit peu cette enveloppe. Ce sont surtout des conséquences financières qui sont liées à des mesures nationales, par exemple le point d'indice, et aussi des requalifications rétrospectives par le Conseil médical d'arrêts maladie en congé longue durée. Ce qui va faire qu'on va devoir au personnel des sommes assez importantes. Afin d'éviter un clash sur la dernière paie de l'année au mois de décembre, il est donc proposé de récupérer 200 000 € sur la section 011 qui correspond aux charges à caractère général, donc de reprendre un peu d'argent sur notre fonctionnement, en particulier, par exemple, sur la classe transplantée qui n'a pas été assurée et qui nous permet une économie de 30 000 € sur ce qui avait été prévu sur le budget, ainsi que d'autres lignes qui nous permettent d'aller récupérer un petit peu d'argent de telle manière qu'on puisse regonfler notre 012 à 13,6 millions. Il est important que vous sachiez que certaines recettes sont attendues à la hausse, en particulier il y avait le filet de sécurité. Le filet de sécurité est l'aide de l'État à propos des augmentations qu'on a pu subir sur les énergies en particulier. Nous avons déjà touché 160 000 et quelques euros en acompte et nous avons provisionné un complément de 400 000 €. Or, nous apprenons dernièrement que le montant global sera de 828 000 €, et donc que nous sommes encore en droit d'attendre non plus 400 000, mais 665 000 €. De la même manière, sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure, la TLPE, il y a un gros travail, rappelez-vous, qui avait été fait avec l'aide d'un cabinet extérieur pour corriger et optimiser l'assiette de cet impôt et nous sommes persuadés que, malgré une provision de 425 000, on devrait pouvoir toucher un peu plus de 525 000. Nous avons préféré garder cet argent pour pouvoir couvrir des investissements de notre budget 2024, et donc aller rechercher les 200 000 qu'on voulait mettre au niveau du personnel plutôt sur le 011, donc des charges à caractère général. Vous avez, dans la délibération, un petit tableau tout simple qui vous confirme la décision municipale et l'équilibre qui se fait du 11 vers le 12.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations ? Non. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Cette délibération est acquise à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.).

Délibération n° 3

ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNEE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES PAR LE SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE

Monsieur BACLET : C'est à mon tour de me déporter et je vais demander à Monsieur LEGRAND de prendre la parole. Merci.

Monsieur LEMAITRE : Ayant la procuration de Madame RACHEZ, je me déporte, mais je ne sors pas de la salle.

Monsieur LEGRAND : Bonsoir à tous. La délibération concerne l'organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restauration municipale. En effet, le COS organisera son repas de fin d'année le 16 décembre prochain au restaurant scolaire Paul Langevin et ce moment

exceptionnel permettra d'ailleurs de convier l'ensemble des agents en activité ou retraités. La ville, de manière exceptionnelle, a accepté de s'associer à l'organisation de cet évènement en assurant, avec le service de restauration municipale qui a donné son accord, la préparation et le service du repas. Vous avez les frais engagés par la Ville qui seront refacturés au COS et qui vous sont présentés ici, avec des repas à 21 € par adulte pour un nombre de 170 participants maximum et 8,50 € par enfant pour un nombre de 40 participants maximum, les frais de personnel s'élevant à 2 400 €. Le montant maximum de la prestation qui sera refacturée par la Ville au COS s'établira, dans ce cadre, à 6 310 € et un titre de recette, après service fait, sera appliqué en appliquant le barème de prix au nombre effectif de participants. Enfin, la salle est naturellement mise à disposition de l'association et les crédits sont ouverts au budget.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEGRAND pour cet exposé. Y a-t-il des observations ? Pas d'interventions. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote acquis à l'unanimité. Je vous en remercie. On peut rappeler Monsieur BACLET. Merci. Précision étant faite que Monsieur BACLET se déporte de cette délibération, et Madame RACHEZ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 30 VOIX POUR. 2 votes dévoyés pour les élus membres de l'association (BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal). ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.).

Délibération n° 4

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Délibération numéro quatre. C'est une modification du tableau des effectifs. Conformément à la logique qu'on avait mise en place pour l'optimisation au niveau des charges qui pesaient sur le CMEM, il est aujourd'hui nécessaire de réadapter les heures qui sont à la fois réellement demandées par rapport à celles que l'on doit donner. On s'aperçoit, après quelques moments de fonctionnement, qu'il nous manquerait une heure de guitare. Nous proposons donc de supprimer le poste d'enseignement artistique de guitare pour sept heures et d'en créer un autre de huit heures. Par ailleurs, on s'aperçoit que, sur l'alto, cinq heures étaient un peu trop. Il faut qu'on passe à quatre et, comme c'est un recrutement qui est en cours, on ouvre la possibilité à l'embauche d'un première classe ou, éventuellement, d'un deuxième classe et, en fonction de la personne qui sera retenue pour occuper ce poste, nous supprimerons, lors d'un prochain Conseil, le poste inutile.

Monsieur le Maire : Des observations ? Questions ? Très bien. Nous passons au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. Madame GAUDEFROY sur la mise à disposition de composteurs individuels au bénéfice des habitants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

7. COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Délibération n° 5

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS AUX HABITANTS – DELIBERATION CADRE

Madame GAUDEFROY : La délibération numéro cinq porte sur la mise à disposition de composteurs individuels aux habitants. À partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets, qui sont les restes de repas, les épluchures de légumes, ne pourront plus être jetés avec les ordures ménagères et chaque habitant devra, à terme, les séparer des autres déchets. La collecte des déchets revient à la MEL, mais la Ville de Seclin a décidé de s'inscrire de manière proactive et, pour anticiper cette nouvelle réglementation nationale, en partenariat avec le CPIE, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, nous avons décidé de mettre à disposition une vingtaine de composteurs pour l'année 2023, ce qui est une première étape, à une vingtaine d'habitants, une vingtaine de Seclinois, et cela passe par une journée de

sensibilisation qui permettra à ces Seclinois de devenir les bons ambassadeurs, de s'initier à la collecte et au compost et de savoir bien utiliser ces composteurs. Nous espérons que ces personnes deviendront des ambassadeurs et que, dès 2024, ils pourront prêcher la bonne parole et permettre à chacun de s'inscrire dans une démarche individuelle. Il est proposé au Conseil Municipal de vous donner délégation, Monsieur le Maire, afin de prendre les décisions municipales pour permettre cette mise à disposition.

Monsieur le Maire : Merci pour ces éléments. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je salue l'initiative portée sur une politique volontariste qui vient en complément de celle portée par la Métropole européenne de Lille. On vient effectivement en soutien de façon volontaire pour accompagner cette démarche et l'intensifier. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

Délibération n° 6

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS – PRIME ECO HABITAT

Madame GAUDEFROY : C'est un classique. Cela devient un classique pour l'attribution de primes de subventions d'équipement à des particuliers pour des primes Éco-habitat. Cela s'inscrit, comme à chaque Conseil Municipal, dans le cadre du PCDD, le Plan Communal de Développement Durable, que nous avons voté il y a quelques mois. Ce mois-ci, nous avons quatre primes sur lesquelles nous nous penchons. Cela peut paraître peu, mais il faut savoir que le dernier Conseil Municipal est assez récent, donc le volume de demandes est un petit peu plus restreint. Nous avons, à date, atteint la moitié du budget qui avait été budgété pour 2023. Ce sera une démarche qui sera réitérée sur 2024 avec grand plaisir et nous espérons que le nombre d'habitations qui en profiteront sera de plus en plus important. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver ces quatre demandes d'aides financières.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 7

TARIFICATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame MASSET : La délibération numéro sept concerne la tarification des assistants familiaux à la restauration scolaire. Il faut savoir que, jusqu'ici, ils étaient sur la tarification seclinoise, mais au quotient le plus élevé. Là, afin d'avoir un mode plus équitable, afin de permettre aux assistants familiaux et aux enfants accueillis de pouvoir bénéficier de la grille tarifaire communale à la restauration scolaire, il est proposé de reconstituer leur quotient familial. Vous avez la formule de calcul ci-dessous. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de valider ce mode de calcul et, ainsi, permettre l'intégration de ces situations aux modalités tarifaires de la restauration municipale.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci pour cette délibération qui, de mon point de vue, rehausse le souhait qui est le nôtre d'agir en équité et d'avoir une tarification équitable, et de pouvoir caler cette tarification au regard du coefficient familial de chaque assistante familiale. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

Délibération n° 8

TARIFICATION DES CLASSES DE DECOUVERTE A LA MONTAGNE 2024

Madame MASSET : La numéro huit. C'est la suite de la délibération numéro 13 que nous avons prise le 29 septembre 2023. Pour rappel, la classe transplantée, cette année, aura lieu à Saint-Jean-d'Arves du 27 janvier au 6 février 2024, donc pendant 10 jours. Cela concernera 66 élèves, deux classes de l'école Adolphe Dutoit et deux classes de l'école Paul Durot. Nous avons proposé la tarification de 180 € pour les Seclinois, les enfants du personnel communal n'habitant pas la commune et les élèves des classes ULIS, et 500 € pour les extérieurs. Nous avons aussi convenu de quatre mensualités avec la première en novembre, puis décembre, janvier et février. Nous prenons cette délibération pour définir la quatrième mensualité. Elle sera de 30 € pour la première tarification de 180 € et elle sera de 110 € sur la tarification des 500 € pour les extérieurs. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de valider cette proposition de séjour ainsi que sa proposition tarifaire.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

Délibération n° 9

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL CLUB LES P'TITS LOUPS

Madame MASSET : Il s'agit d'une modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Club les P'tits Loups. Des modifications sont à apporter au règlement de fonctionnement au regard des évolutions suivantes. Nous avons une augmentation de l'agrément de 10 à 12 enfants âgés de 10 semaines à trois ans révolus, une augmentation également de l'amplitude horaire de quatre demi-journées à trois demi-journées et une journée, ce qui correspond à cinq demi-journées. Du lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14 heures à 17 heures, nous passerons maintenant à lundi, mardi, jeudi 14 heures/17 heures, le mercredi en journée complète 9 heures/17 heures avec un service de restauration dont la confection sera assurée par un prestataire extérieur et le service par un agent communal. Le prestataire retenu, c'est « Croc la vie » avec une cuisine centrale basée à Templemars. C'est en circuit court avec 100 % des produits bio. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver l'actualisation du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

Délibération n° 10

PARTICIPATION FAMILIALE AU SEJOUR SKI 2024

Madame FRERE : Bonsoir. La délibération numéro 10 concerne la participation familiale au séjour ski 2024. Vu la Commission Parcours éducatif du 20 octobre, il est proposé un séjour à dominante ski pour les Seclinois de 12 à 17 ans du 25 février au 2 mars à Notre Dame du Pré. Ce séjour est organisé en partenariat avec l'organisme « Temps Jeunes » et il est proposé à 25 jeunes. Le coût du séjour est de 1 065 €, dont vous trouverez ci-dessous la tarification. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de valider la proposition du séjour ski et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'organisation de ce séjour.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

9. COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ - TRAVAUX - QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Délibération n° 11

CONVENTION DE DEVERSEMENT AVEC LA MEL POUR LA MISE EN PLACE DE TOILETTES PUBLIQUES PLACE STALINGRAD

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'amélioration du confort de nos commerçants de plein-vent et du marché artisanal, et d'une manière générale des Seclinois qui peuvent avoir besoin de satisfaire leurs besoins premiers, nous proposons la réalisation d'un sanitaire public accessible aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 45 000 €. C'est une belle dépense, je dirais. Pour permettre l'installation de cet équipement, il faut qu'on puisse le connecter à l'assainissement de la MEL. Pour cela, il faut que Monsieur le Maire puisse conventionner avec les services, donc qu'une convention de déversement se mette en place. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de déversement et tout document relatif permettant l'installation de cet équipement.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? En tout cas, je pense que c'était un équipement qui était particulièrement attendu par la population seclinoise, notamment sur le marché du lundi matin où on avait régulièrement des demandes en ce sens. Je pense donc qu'on peut largement se satisfaire de ce que cet équipement sera bientôt mis en place, mis en œuvre de façon opérationnelle. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Cette délibération est acquise à l'unanimité. Nous faisons carton plein ce soir. Toutes les délibérations ont été acquises à l'unanimité en une demi-heure. Merci à toutes et à tous. Cela nous permet d'avoir un temps plus élargi pour prendre un verre de l'amitié tous ensemble autour du bar et je pense que les verres nous attendent déjà. Et, ce n'est pas parce qu'on est en distanciel que les Seclinois ne doivent plus se déplacer au Conseil Municipal. Venez nombreux. Continuez de venir nombreux au sein de celui-ci, vous verrez qu'il y a un verre de l'amitié qui suit le Conseil Municipal et vous êtes les bienvenus. À bientôt. Au revoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (A 32 VOIX POUR. ROSENBERG—LIETARD Amandine absente sans procuration.

Séance levée à 19 heures 18

Approuvé au conseil municipal du 14 décembre 2023

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la Vie Associative

François-Xavier CADART



Maire de Seclin

Président du conseil départemental délégué

